



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ)

« 100 000 \$ pour le développement régional des ressources naturelles et du territoire »

Montérégie Est, 27 mai 2010 – La Conférence régionale des élus (CRÉ) Montérégie Est, par l'intermédiaire de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), est fière de soutenir la réalisation de cinq projets régionaux liés à la forêt et la faune, pour un montant total de 100 000 \$. Par cet investissement, la CRÉ souhaite maintenir ou améliorer la protection, la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire de la Montérégie Est, et ce, dans une perspective de développement durable.

LES PROJETS SOUTENUS (5)

Forêt-Faune arc-en-ciel : 30 000 \$

La Corporation de développement de la rivière Noire, située dans la MRC Acton, a obtenu un montant de 30 000 \$ pour la réalisation du projet : Forêt-Faune arc-en-ciel. Ce projet consiste principalement à développer et appliquer un processus d'accompagnement et d'éducation des propriétaires forestiers qui vise à démontrer les avantages économiques et environnementaux d'un bon aménagement forêt-faune.

Le coût total du projet est de 819 035 \$.

Atlas des oiseaux nicheurs du Québec, volet Montérégie Est : 25 000 \$

Le Regroupement Québec Oiseaux a obtenu un montant de 25 000 \$ pour la réalisation du projet : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec, volet Montérégie Est. Le projet consiste à dresser un portrait régional de la biodiversité aviaire, notamment en cartographiant la répartition et l'abondance des oiseaux nicheurs. Il favorisera la mise en place de stratégies pour contrer le déclin qu'ont connu, au cours des dernières décennies, certaines espèces présentes en Montérégie Est, dont des espèces rares ou en situation précaire.

Le coût total du projet est de 924 000 \$.

État de la végétation du marécage arborescent de la Baie Lavallière : 14 000 \$

La Société d'aménagement de la baie Lavallière, située dans la MRC Pierre-De Saurel, a obtenu 14 000 \$ pour la réalisation du projet : État de la végétation du marécage arborescent de la Baie Lavallière. Le projet consiste à effectuer divers inventaires permettant, entre autres, de dresser un portrait de la végétation arborescente du milieu et ainsi mieux orienter les actions à entreprendre pour maintenir une bonne gestion du niveau d'eau de la baie Lavallière.

Le coût total du projet est de 20 000 \$.

Conservation et protection des milieux naturels, volet corridors forestier : 11 282 \$

L'organisme Corridor Appalachien, situé dans la MRC Brome-Missisquoi, a reçu un montant de 11 282 \$ pour la réalisation du projet : Conservation et protection des milieux naturels, volet corridors forestier. Ce projet consiste à effectuer une validation terrain des corridors forestiers identifiés sur une base théorique, afin de raffiner leur délimitation et de vérifier leur utilisation par différentes espèces. La validation terrain permettra également d'appuyer l'identification des

cibles de conservation sur des connaissances concrètes, ce qui pourra faciliter la concertation et la conclusion d'ententes de conservation.

Le coût total du projet est de 15 670 \$.

Protection et amélioration des habitats fauniques : 19 718 \$

Nature Action Québec, situé dans la MRC La Vallée-du Richelieu, a obtenu un montant de 19 718 \$ pour le projet : Protection et amélioration des habitats fauniques. Ce projet permettra aux propriétaires de lots boisés, aux intervenants, aux conseillers forestiers, ainsi qu'aux utilisateurs des ressources fauniques de participer de façon active et concrète à la protection et à l'amélioration des habitats et des écosystèmes forestiers du Bois de Verchères.

Le coût total du projet est de 41 259 \$.

LE FDRRNT

Les activités ou projets adressés au FDRRNT doivent s'inscrire dans les priorités de développement concertées relatives aux ressources naturelles et avoir un impact sur le développement de la région. Ils doivent également s'insérer dans une perspective de développement régional intégré, ce qui suppose une volonté et une capacité de concertation ainsi que l'établissement de partenariats et de réseaux d'échange. Bien sûr, le projet doit également répondre aux principes du développement durable.

Tous les organismes incorporés à but non lucratif sont admissibles au projet, ainsi que les municipalités, les MRC, les organismes du secteur public et les coopératives ayant des activités similaires à celles d'un organisme à but non lucratif. Pour de plus amples informations sur les modalités et les conditions d'admissibilité, communiquez avec madame Martine Ruel, coordonnatrice de la CRRNT.

- 30 -



Pascal Bigras, Nature Action Québec/Martine Ruel, CRÉ / Jean-Sébastien Guénette, Regroupement Québec Oiseaux/ Laurise Dubé, Corporation de développement de la Rivière Noire/ Paul Messier, Société d'aménagement de la baie Lavallière/ Karine Lehoux, Nature Action Québec

Source :

Joëlle Jetté

Conseillère en communications

Conférence régionale des élus Montérégie Est

450 446-6491, poste 2414

Renseignements :

Martine Ruel
Coordonnatrice de la CRRNT
Conférence régionale des élus Montérégie Est
450 266-5402, poste 250